

SNUipp

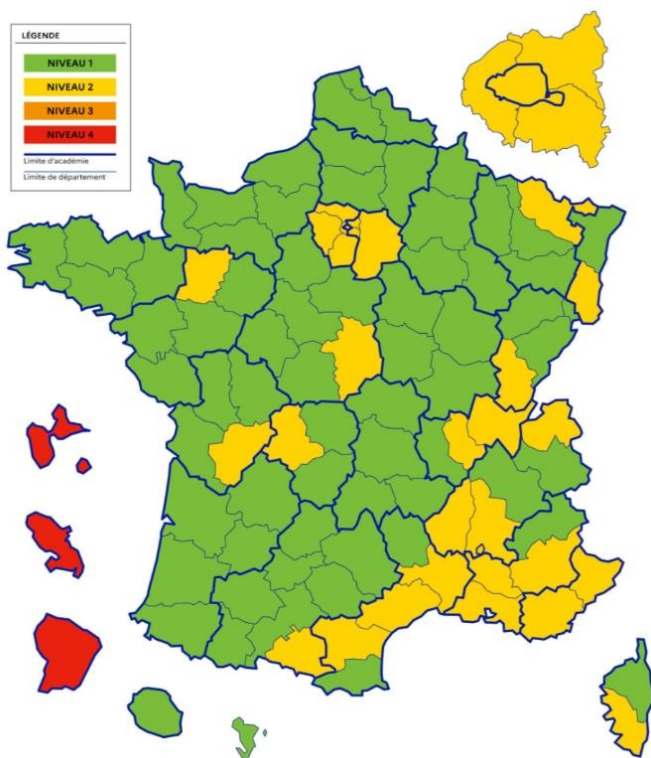
FSU

Protocole sanitaire nouvelle carte des départements applicable au 11 octobre 2021

Depuis la FAQ du 30 septembre, le ministère met à jour tous les jeudis la classification par niveau de vigilance des départements. La nouvelle classification entre en application le lundi suivant.

Vous trouverez ci-dessous la nouvelle carte en application au 11 octobre 2021 ainsi que le lien vers la page correspondante du site MEN.

1. La carte et les changements



21 départements passent du niveau 2 (jaune) au niveau 1 (vert)		
Aube (10)	Hautes-Alpes (5)	Nord (59)
Bas-Rhin (67)	Hautes-Pyrénées (65)	Oise (60)
Doubs (25)	Ille-et-Vilaine (35)	Puy-de-Dôme (63)
Eure-et-Loir (28)	La Réunion (974)	Pyrénées Atlantiques (64)
Gironde (33)	Lot (46)	Pyrénées Orientales (66)
Haute-Corse (2B)	Lot-et-Garonne (47)	Savoie (73)
Haute-Garonne (31)	Mayotte (976)	Territoire de Belfort (90)

[Carte sur site du ministère](#)

2. Les conséquences

La FAQ du 30 septembre et le protocole sanitaire sont inchangés. Les départements ayant connu une évolution de niveau sont assujettis aux règles sanitaires celui-ci. Elles sont décryptées dans les circulaires du secteur administratif:

- [14848 Faq Men au 1er septembre 2021](#)
- [14924 Faq Men au 1er octobre 2021](#)